

gues (4 bis) audict Rosset, que a plusieurs aultres pour despenses quils ont fourny pour le fait des gendarmes comme ils ont fait apparoir par leurs parcelles. »

« ...3 livres 17 sols 6 deniers à ceulx qui ont gardé les portes de lad. ville pour le fait de la peste. »

Antoine Joffrey, receveur de la taille en 1507 (f^{os} ix) paie :

« ...A Gabriel des Argues 8 livres pour despences et vaccacions quil a faicte à Lyon pour remonstrer à Messieurs les esleuz la pouvrete de lad. ville. »

« A Jehan du Mas, 15 sols pour despence que le beau-père (9) qui prescha le caresme en lad. ville, fist en sa maison en l'an 1506. »

« ...A Estienne Rosset, dict Moyne, 22 livres, 3 sols et 3 d. que ledict Moyne avoit fourny tant en despence qui, avoit fais pour mener lesdictz francs archiers en 3 fois aux monstrez que pour arnoiz (10) nécessaires ausdicts francs-archiers (f^{os} x).

« A Estienne Tixier 16 livres pour les draps que ledit. Tixier avoit fourny pour habiller lesd. francs-archiers. »

« A Gabriel Desorgues 5 l. 15 s. 6 d. que led. Gabriel avoit fourny pour la despence que le mareschal des logis et le fourryer firent audict Condrieu pour y louer la garnyson l'an 1505. »

« A Estienne Tixier le viel 15 sols pour despence que

(4 bis) L'orthographe du manuscrit a été conservée religieusement : ainsi le même personnage a son nom écrit de différentes manières ci-dessous.

(9) On appelait communément *beaux-pères* à cette époque les religieux que plus tard on appela « bons pères », et à partir de Louis XIV « révérends pères ».

(10) Harnais.